



Bureau de l'aide juridictionnelle

Dernière modification le 15 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 70 22 74 12](tel:0170227412) (tel:0170227412)

Courriel : baj.sadjav.sg@justice.gouv.fr (mailto:baj.sadjav.sg@justice.gouv.fr)

Site web : <http://www.justice.gouv.fr> (http://www.justice.gouv.fr)

Adresse

35 rue de la Gare
75019 Paris

Adresse postale

13 place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Missions

Le Bureau de l'aide juridictionnelle est chargé d'élaborer les lois et les règlements relatifs à l'aide juridictionnelle. Il a aussi un rôle de conception et de coordinations des actions de l'administration et de mise en œuvre des politiques publiques dans ce domaine. Il n'assure pas d'accueil physique.

Responsable(s)

- **Chef du bureau**
Jean-Régis CATTÀ, administrateur civil
Courriel : jean-regis.catta@justice.gouv.fr (mailto:jean-regis.catta@justice.gouv.fr)

Textes de référence

- **Missions du Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes** (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019154814&cidTexte=LEGITEXT000019154806)